



CATALOGUE DES FRAIS ET FACTURATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES OFFRES DE FOURNITURE ÉLECTRICITÉ, GAZ NATUREL ET SERVICES

Prix en euros hors taxes en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025

FACTURATION DES FRAIS POUR RETARD DE PAIEMENT

Les frais de retard de paiement comprennent, par facture impayée dans les délais, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et les intérêts moratoires. Ces intérêts de retard sont calculés sur le montant TTC de la créance, dès le lendemain de la date d'échéance indiquée sur la facture jusqu'au jour de l'encaissement par EDF, au taux indiqué ci-après.

	Taux annuel d'intérêts moratoires	Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ⁽¹⁾
Contrats aux Tarifs Réglementés de Vente		
TARIF BLEU - clients non résidentiels • Taux Banque Centrale Européenne majoré de 10 points <i>Taux de la BCE fixé à 2,15 % applicable au 2^{ème} semestre 2025</i>	12,15%	40 €
TARIF JAUNE (Puissance souscrite ≤ 36 kVA) • Taux Banque Centrale Européenne majoré de 10 points <i>Taux de la BCE fixé à 2,15% applicable au 2^{ème} semestre 2025</i>	12,15%	
TARIF VERT (Puissance souscrite ≤ 33 kW) • Taux Banque Centrale Européenne majoré de 10 points <i>Taux de la BCE fixé à 2,15% applicable au 2^{ème} semestre 2025</i>	12,15%	
Offres de Marché (électricité, gaz, services)		
Contrats hors commande publique • Taux Banque Centrale Européenne majoré de 10 points <i>Taux de la BCE fixé à 2,15% applicable au 2^{ème} semestre 2025</i>	12,15%	40 €
Contrats issus de la commande publique y compris les établissements publics de santé et les établissements de santé des services de l'armée • Taux Banque Centrale Européenne majoré de 8 points <i>Taux de la BCE fixé à 2,15% applicable au 2^{ème} semestre 2025</i>	10,15%	

(1) Montant fixé par décrets n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 et n° 2013-269 du 29 mars 2013

DEMANDE DE DUPLICATA

• Duplicata de facture exceptionnel	10 € par duplicata
• Duplicata de facture permanent	6 € par duplicata
• Duplicata de contrat ou avenant	15 € par duplicata
• Feuillet de gestion	Gratuit

FACTURE

• Facture électronique	Gratuit
• Flux électronique de facturation	Soumis à condition
• Facture regroupée	Soumis à condition

MODIFICATION D'UN CONTRAT AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE - TARIF BLEU POUR LES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS (Puissance souscrite ≤ 36 kVA)

Montant complémentaire facturé dans les cas suivants⁽²⁾ :

Cas 1 - Baisse de puissance suite à une augmentation non tenue pendant 12 mois consécutifs Montant complémentaire = $(a1 - a2) * (t1 - t2) / t1$ a1 : Montant de l'abonnement annuel de la dernière augmentation de puissance avant la baisse a2 : Montant de l'abonnement annuel de la nouvelle puissance t1 : 12 mois soit 365 jours t2 : Nombre de jours correspondant au maintien de la puissance souscrite avant la baisse
Cas 2 - Augmentation de puissance souscrite suite à une baisse non tenue 12 mois consécutifs A - Puissance demandée inférieure à la souscription précédant la baisse de puissance non tenue 12 mois consécutifs Montant complémentaire = $(a1 - a2) * t2 / t1$ a1 : Montant de l'abonnement annuel de la nouvelle puissance demandée a2 : Montant de l'abonnement annuel de la puissance souscrite suite à la baisse t1 : 12 mois soit 365 jours t2 : Nombre de jours correspondant au maintien de la puissance souscrite avant l'augmentation
B - Puissance demandée supérieure à la souscription précédant la baisse de puissance non tenue 12 mois consécutifs Montant complémentaire = $(a1 - a2) * t2 / t1$ a1 : Montant de l'abonnement annuel de la puissance souscrite avant la baisse a2 : Montant de l'abonnement annuel de la puissance souscrite suite à la baisse t1 : 12 mois soit 365 jours t2 : Nombre de jours correspondant au maintien de la puissance suite à la baisse

(2) Les frais d'intervention de l'opérateur de réseau seront facturés en sus conformément au catalogue des prestations à la clientèle du gestionnaire de réseau en vigueur à la date de l'intervention.